

ENFANCE MEURTRIE

Jean-Charles raconte son transfert forcé de la Réunion vers Nice

Jean-Charles Pitou fut l'un des 1 630 enfants de 7 à 14 ans arbitrairement transférés en métropole de 1963 à 1980 par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) de la Réunion. Aujourd'hui installé dans l'Isère, cet artisan-peintre de 50 ans raconte un départ forcé qu'il qualifie de « déportation » et qui l'amena à habiter Nice pendant deux ans. Comme d'autres victimes de ce déplacement, il a engagé une action contre l'Etat (*voir encadré*). En désignant comme principal responsable Michel Debré, décédé en 1996 et à l'époque député de la Réunion.

Le but de ce baron du gaullisme était double : lutter contre la surnatalité de sa circonscription en aidant à repeupler des départements de l'Hexagone durement touchés par l'exode rural, tels que la Creuse ou la Lozère⁽¹⁾. L'élus promettait une vie meilleure à ces enfants abandonnés ou orphelins, en leur assurant de hautes études. La réalité fut souvent moins rose. De nombreux bambins ont fini garçon de ferme ou manoeuvre. Si certains se sont intégrés au fil du temps, d'autres n'ont jamais surmonté le traumatisme. « J'avais neuf ans lorsque des m

essieurs en costume sont arri-



Jean-Charles Pitou à Nice devant l'immeuble de la rue Poissonnerie où il vécut quelque temps. (Photo Philippe Bertini)

vés dans le foyer m'accueillant avec plusieurs dizaines de gosses de mon âge » se souvient Jean-Charles Pitou. « En tenant ce discours : vous partez en métropole pour apprendre un métier, pour devenir des gens bien en cravate. Vous reviendrez à la Réunion dès que vous le voudrez ». « Quarante ans plus tard » soupire le narrateur, « j'attends toujours le billet de retour... » Embarqué en short dans une Caravelle, Jean-Charles s'est retrouvé, via Paris, dans un orphelinat du Cantal où il a découvert le froid, fréquenté l'école pour la première fois, trait les vaches et aidé au

ménage. A partir de 14 ans, il a travaillé comme apprenti-boulangier dans l'Aveyron puis dans la Loire.

Aux portes de la délinquance dans le Vieux-Nice

A Nice, il s'est ultérieurement initié à la peinture en bâtiment. « A cette époque » avoue-t-il « j'ai failli mal tourner. J'ai ouvert des voitures pour dérober autoradios ou chèquiers. Sans me faire prendre ». A sa majorité, Jean-Charles a rassemblé ses économies pour retourner dans son île. Où il s'est senti comme un étranger. Regagnant la métropole, il a fondé une famille près de Grenoble. Un métier, des revenus décentes, une épouse et trois enfants. En apparence, le déraciné s'en sort mieux que d'autres. Resté à la Réunion, sans savoir lire et écrire, que serait-il devenu ? D'ailleurs, le premier responsable d'une adolescence meurtrière n'est-il pas son propre père, un entrepreneur aisé de l'île qui ayant obtenu sa garde après divorce ne l'a jamais scolarisé et fini par le déposer à la Ddass ? Contre toute attente, Jean-Charles affirme « ne pas lui en garder rancune ». Il en veut seulement à l'Etat qui « l'a coupé de ses racines ».

JEAN-PAUL FRONZES

1. Sur le sujet, un ex-journaliste de RMC, William Luret, a publié une enquête-roman fort documentée et intitulée « Ti'Paille en queuc ».

UN PRÉJUDICE DE 15 M€ ?

Regroupés à partir de 2002 au sein d'associations parfois rivales, des Réunionnais transférés en France ont entrepris d'obtenir réparation. Jean-Charles Pitou, qui a ainsi créé l'association « Génération Brisée » et sorti un CD de musique, s'est adressé l'an dernier avec douze autres plaignants à la cour d'appel administrative de Bordeaux. Les requérants venaient d'être déboutés en première instance par le tribunal administratif de Saint-Denis-de-la-Réunion. Leur avocate, M^e Damaïteeb Goburdhun, n'hésite pas à réclamer 15 millions d'euros de dommages et intérêts pour chacun de ses clients. Une requête totalement irréaliste ? « Pour la justice française peut-être » concède-t-elle « mais pas pour son homologue américaine qui peut allouer des sommes bien supérieures ». La date d'audience n'est pas encore fixée. Un second contentieux fut initialement ouvert à Limoges avant d'être déplacé devant le tribunal administratif de la Réunion. Il tend, lui aussi, à faire reconnaître les présumées fautes de l'Etat. Avec des demandes indemnitaires d'un montant nettement inférieur.